

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

2

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, M'Hamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Budget supplémentaire 2023 du budget de la Restauration du Personnel des Administrations Publiques

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Budget supplémentaire 2023 pour le budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques,

Considérant que ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 30 000 €,

DELIBERE

Article 1 : Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques en recettes et en dépenses, à la somme de : 30 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	30 000,00
	TOTAL	30 000,00

Recettes

Chapitre	Intitulés	Montants
74	Dotation et participations	-14 918,94
002	Résultat de fonctionnement reporté	44 918,94
TOTAL		30 000,00

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 10/10/23

Affiché le 10/10/23

Exécutoire le 10/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023